



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 23 OCTOBRE 2023

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
Mme Marie-Josée Archetto, substitut pour la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
M Daniel Laviolette, maire de Saint-Placide
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Érik Johnson, substitut pour la municipalité de Deux-Montagnes
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

M. Jean-Louis Blanchette, directeur général et greffier-trésorier est présent.

RÉSOLUTION 2023-235

Répartition locale du Volet 2 du FRR 2023-2024

Il est PROPOSÉ par François Robillard APPUYÉ par Daniel Laviolette et RÉSOLU à l'unanimité des voix ce qui suit :

QUE le conseil adopte la répartition locale du Volet 2 des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'année 2023-2024.

Répartition du FRR pour l'année 2023-2024			
2023-2024			
Montant octroyé pour l'année			1 089 336 \$
Fonctionnement			500 000 \$
Local			301 500 \$
	Saint-Placide	36 000 \$	
	Oka	36 000 \$	
	Saint-Joseph-du-Lac	36 000 \$	
	Pointe-Calumet	36 000 \$	
	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	45 000 \$	
	Deux-Montagnes	45 000 \$	
	Saint-Eustache	67 500 \$	
Ententes sectorielles			100 000 \$
Projets structurants			
Soutien aux entreprises			
Tourisme			187 836 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Jean-Louis Blanchette
Directeur général et greffier-trésorier